LEGENDE

- Emprise de l'OAP
- Limite travaux projetés
- Foncier maîtrisé (45 logt.)
- Foncier non maîtrisé (16 logt.)
- Zone de retrait des constructions par rapport aux limites séparatives
  Largeur définie par le règlement du lotissement
- Zone d'implantation obligatoire d'une des façades de la construction principale
  Recul maximum de 6m
- Accès VL obligatoire pour 2 places de stationnement
- Accès VL non fixé pour 2 places de stationnement
- Accès OAP maîtrisé
- Accès OAP non maîtrisé
- Espaces verts
- Circulation piétonne (enrobé)
- Voirie et accès aux lots (enrobé noir)
- Stationnements en joints verts
- Résine sur enrobé
- Arbres à planter
- Arbre à conserver
- Arbustes/massifs graminés+vivaces
- Banc
- Caniveaux
- Côtes altimétriques
- Poteau électrique

0 5 10

Surfaces
(les surfaces des lots indiquées sur le plan sont approximatives)

Surface totale = 23432 m²
(seulement maîtrisée)

Surfaces cessibles = 14 820 m²
(total de toutes les parcelles)

Surface Esp. verts = 4674 m²

Surface voirie = 4648 m²
(voirie, trottoirs, stationnements)

Maître d'ouvrage: Promoterre 70, Route de Clavette 17220 La Jarrie Tél : 05 46 35 66 47	**Etude d'aménagement** "L'Anse des Près II" **Commune de Semussac (17)**
Adresse du projet: "L'Anse des Près II" 17120 SEMUSSAC	
Architecte: Agence Blanchard Téraud Blanchet architectes sdp - urbanistes 41 Avenue Michel Crépeau 17000 La Rochelle Tél: 05 46 34 60 71 contact@agencebtb.fr	**Permis d'aménager** 1339
	Plan de composition 1/250ème 27/07/2023
	PA4